UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS8040-30	L'ANTIQUITE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	*MOODLE*
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE	3705	le_guennec.marie-adeline@uqam.ca	A-6230
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITES DE L'ENSEIGNANTE

Jeudi, 14h-16h et sur RV (*Zoom* et local A-6095 à titre provisoire)



Scène d'école avec enseignant au stylet et à la tablette
Détail de vase attique à figures rouges, peintre Doris, Caere (Étrurie), Ve s. av. J.-C.
Berlin, Antiken Museen, F2285
(c) Creative Commons

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 4
3.1 Formules pédagogiques 4
4 Sommaire des évaluations – Pondération 8
5 Calendrier du cours 9
6 Modalités du cours 14
6.1 Modalités de participation au cours 14
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 14
6.3 Modalités de remise des travaux 14
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 14
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 14
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 14
7 Bibliographie – Médiagraphie 15
7.1 Documentation obligatoire 15
7.2 Documentation complémentaire 15
8 Références 16
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 16
8.2 Document et Informations additionnelles 17
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 18
8.4 Politiques universitaires 19
8.5 Compétences 22

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours a pour objectif principal de débattre d'importants thèmes de l'historiographie de l'Antiquité proche-orientale et/ou classique. Toutefois, il ne s'agira pas d'offrir une vision générale de l'histoire de l'Antiquité ou de tous les problèmes historiographiques qu'elle soulève, mais d'aborder, approfondir et élargir certains thèmes polémiques (par exemple, le rapport entre histoire et mythe ou mémoire et oralité) susceptibles d'illustrer le potentiel, les limites et les nouveautés de la pratique historique. L'étudiant.e sera ainsi amené.e à s'interroger sur les problèmes particuliers que pose généralement l'étude des sociétés anciennes. Le cours permettra aussi, par des lectures ciblées, de favoriser la réflexion sur les relations « historiques » que nos sociétés occidentales entretiennent avec le passé.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce séminaire est ouvert aux étudiants et étudiantes de cycles supérieurs en histoire (profil « recherche », profil « humanités numériques », profil « enseignement secondaire »), à la Maîtrise comme au Doctorat, quelle que soit leur période de spécialité. Il vise à enrichir et affiner leur culture historique, en les guidant dans la découverte de **l'Antiquité comme champ historiographique, à la rencontre des domaines traditionnellement assignés aux études anciennes et de leurs renouvellements documentaires, thématiques, méthodologiques et épistémologiques récents**.

Loin de constituer un champ historique à part, que certains jugent daté, voire « poussiéreux », l'étude de l'Antiquité se révèle un **domaine dynamique et en constante évolution** : nous découvrirons une historiographie qui sait s'approprier les cadres et les thèmes les plus actuels de l'enquête historique, y compris initialement développés pour d'autres périodes (genre, sens et émotions, subalternité, mobilité, postcolonialisme et bien d'autres encore). La **réflexion épistémologique** occupera une place importante dans nos travaux, en raison du rapport très particulier des antiquisants et antiquisantes au temps, reculé, à l'espace, non national, à la documentation, fragmentée, et aux méthodes, visant à tirer le meilleur parti de données peu nombreuses, lacunaires et non-continues, de leurs recherches. En définitive, le choix des thématiques, des lectures et des angles de discussion de la session visera à permettre aux étudiants et étudiantes de réfléchir à ce qu'a pu signifier, ce que signifie actuellement et ce que signifiera pour elles et eux, dans leurs propres recherches, « faire de l'histoire ancienne ».

Si le séminaire pourra toucher à l'**ensemble des civilisations qui forment l'Antiquité** dans l'acception traditionnelle de la période (à savoir les civilisations proche-orientales et méditerranéennes entre le IV^{e} millénaire av. J.-C. et le milieu du I^{er} millénaire apr. J.-C.), le programme de la session sera affiné en début de trimestre, en dialogue avec les membres du groupe, et en fonction de leurs profils et de leurs intérêts de recherche : on proposera, autant que possible, d'étendre le propos, de manière critique, à d'autres civilisations non-occidentales partageant l'existence d'une Antiquité, mais aussi de s'intéresser à la manière dont la connaissance des périodes antiques a pu être construite et représentée à des moments ultérieurs de l'histoire. Les choix de lectures, de thématiques et d'exercices viseront à encourager au maximum la mise en relation des contextes antiques, dans une perspective d'histoire décloisonnée. **Aucun pré-requis en histoire ancienne** n'est imposé, mais on attendra, au niveau Maîtrise et plus encore Doctorat, que les étudiants et étudiantes se documentent avec précision sur les contextes abordés pour l'ensemble des activités prévues : des orientations de lecture seront données en ce sens par la professeure en début de session.

La lecture et le commentaire de textes majeurs de l'historiographie antiquisante accroîtront la familiarité des participants et participantes avec des approches historiques qui concernent souvent toutes les périodes ; ce sera également l'occasion de réfléchir à la manière de faire, de penser, d'écrire et de diffuser l'histoire, mais aussi d'en débattre. Dans ce but, la formation aux compétences historiennes sera axée sur la pratique, essentielle mais complexe, du **bilan historiographique, par une découverte de cet exercice qui les conduira progressivement du commentaire critique d'une contribution à la production d'un véritable état de l'art sur un sujet de leur choix touchant à l'Antiquité au sens large.**

À l'issue de la session, les étudiants et étudiantes :

1. auront approfondi leur **connaissance** des périodes antiques, de leurs sources, de leurs méthodes, et des orientations passées comme actuelles de la recherche en histoire ancienne, et plus largement en sciences de l'Antiquité ;
2. auront une meilleure perception des différentes formes que peut prendre la **production historiographique en sciences de l'Antiquité** : de l'habituelle publication « papier » aux nouveaux médias ;
3. auront découvert une **gamme d'outils utiles à leur formation de spécialistes de l'Antiquité** (bases de données, catalogues, *corpora*, dictionnaires et manuels etc.) ;
4. auront exercé leurs habiletés en matière de réalisation de **recensions écrites et orales** de contributions scientifiques ;
5. se seront initié.e.s à (Maîtrise) ou perfectionné.e.s dans (Doctorat) la pratique du **bilan historiographique en histoire ancienne** ;
6. auront renforcé leur maîtrise de l'**écriture et de la prise de parole dans un contexte académique**, à un niveau correspondant aux attentes des cycles supérieurs.

Si la fréquentation de ce séminaire est indispensable pour les étudiants et étudiantes à la Maîtrise et au Doctorat dont le projet de recherche s'oriente vers les contextes antiques, les connaissances et habiletés historiographiques qu'il vise à développer peuvent servir à l'ensemble des jeunes chercheurs, chercheuses en histoire. Pour les étudiants et étudiantes non spécialistes d'histoire ancienne, ou venus d'autres horizons disciplinaires, le choix de sujets ancrés dans leur période ou discipline de spécialité mais touchant d'une manière ou d'une autre à la matière antique (ex. : la réception de l'Antiquité à des époques plus récentes, la naissance de la notion de patrimoine antique, les enjeux politiques modernes de l'archéologie et de l'histoire ancienne etc.) sera non seulement possible, mais même très vivement encouragé, au profit d'un dialogue entre périodes et approches enrichissant pour l'ensemble du groupe.

3 CONTENU DU COURS - DEMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le séminaire sera organisé par **grands questionnements, orientations et débats passés et actuels de la pratique historienne des antiquisants et antiquisantes.** L'enseignement visera à offrir aux membres du groupe les connaissances historiques et historiographiques indispensables pour s'approprier les sujets que nous aborderons, ainsi que les outils méthodologiques nécessaires pour apprendre à construire, individuellement et collectivement, un point de vue historiographique. Des **interventions de spécialistes invité.e.s** complèteront notre programme, permettant aux participants et participantes de découvrir des enquêtes de pointe en sciences de l'Antiquité, et d'échanger avec des chercheurs et chercheuses sur leur manière de faire de l'histoire. L'apprentissage sera fondé sur la **lecture** (de contributions scientifiques, de bilans historiographiques, de recensions) et sur la **pratique**, **écrite et orale**, de l'analyse critique et de la synthèse historiographique, au moyen d'exercices variés qui accompagneront les membres du groupe tout au long de la session et leur permettront de perfectionner et de diversifier leurs compétences.

3.1 FORMULES PEDAGOGIQUES

Les cours se tiendront **majoritairement en présentiel, en intégrant ponctuellement des temps de rencontre individuelle à distance et des plages de travail asynchrone en autonomie**.

Chaque mardi, sauf indication contraire préalable de la professeure, nous nous retrouverons en classe entre **18h et 21h**. Les séances « thématiques » intégreront des présentations de lectures suivies d'une discussion de groupe ; les séances « conférences » des interventions de spécialistes invité.e.s suivies d'un temps d'échanges : le reste de la plage horaire disponible pour chaque séance pourra être dédié, en mode synchrone ou asynchrone, à des orientations méthodologiques ou historiques et/ou à des préparations collectives ou individuelles pour les travaux de la session. Cette **structure souple** pourra être aménagée d'une séance à l'autre, en fonction des besoins et des intérêts des membres du groupe : de ce fait, le programme détaillé des séances sera susceptible d'évoluer par rapport à ce qui aura été fixé en début de semestre, mais toujours après discussion avec le groupe et suffisamment à l'avance pour permettre à chacun.e de s'organiser au mieux.

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours** (notamment les lectures) seront déposées sur **la plateforme *Moodle*** du cours, que les étudiants et étudiantes sont invité.e.s à consulter très régulièrement (espace *Moodle* du séminaire disponible à partir de la deuxième quinzaine d'août). Ce cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux rencontres individuelles ou collectives à distance (*Zoom*).

Informations sur les Services à la vie étudiante
Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.
Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.
Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca
Concernant les **bourses**, pensez à consulter le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.
Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca

SEANCES « THEMATIQUES » - COMPTE RENDU CRITIQUE A L'ORAL D'UN ARTICLE SCIENTIFIQUE (MAITRISE) OU D'UN PROGRAMME DE LECTURE (DOCTORAT) – 15%

a) Objectifs :

L'objectif de cet exercice est d'apprendre à **construire et à présenter efficacement à l'oral une analyse critique d'une contribution scientifique ou d'un programme de contributions scientifiques en histoire de l'Antiquité,** liés à la thématique de la séance concernée**.** L'étudiant, l'étudiante devra être capable de rendre compte de manière critique de la démonstration d'un ou plusieurs auteurs et de resituer ces travaux au sein de débats historiographiques plus larges.

Une liste de textes à recenser sera proposée par la professeure pour chaque séance ; les membres du groupe sont encouragé.e.s à suggérer d'autres contributions sur lesquels ils/elles souhaiteraient travailler.

b) Démarche :

- **Au niveau Maîtrise, l'exercice portera sur un article scientifique en histoire de l'Antiquité** (article de revue, d'ouvrage collectif, d'actes de colloque…) d'une quinzaine de pages minimum, **en anglais ou en français**.
- **Au niveau Doctorat**, **l'exercice portera sur l'ensemble du programme de lecture de la séance concernée**, soit trois à quatre articles scientifiques, pour un programme d'une centaine de pages environ, **en français ou en anglais** (pour les séances dont le programme dépasse les cent pages, une ou plusieurs références pourront être laissées de côté, **après discussion et accord de la professeure**).

Le compte rendu oral, d'une **durée de 15 minutes (Maîtrise) à 25 minutes (Doctorat)**, devra inclure les étapes suivantes :

- **Maîtrise** :

- introduction, sous forme d'une présentation organisée de la contribution recensée ;
- développement, proposant une restitution précise et critique de l'argumentation de l'auteur ;
- conclusion, synthétisant les apports et les limites de la contribution ainsi que sa place dans l'historiographie (de l'Antiquité et/ou générale), en s'appuyant notamment sur le reste du dossier de lectures.

- **Doctorat** :

- introduction, sous forme d'une présentation organisée du programme de lecture ;
- développement, proposant une comparaison critique entre les différences contributions et la place qu'elles occupent dans le programme de lecture (sources, approches, résultats etc.) ;
- conclusion, synthétisant les apports et les limites des contributions et leur place dans l'historiographie plus large du sujet.

La démarche propre à chacune de ces étapes sera présentée aux participants et participantes au début de la session, assortie d'activités destinées à leur permettre de se préparer au mieux à cet exercice, en tenant compte de leur niveau de compétence initial.

N.B. : les étudiants et étudiantes de Maîtrise peuvent, s'ils, elles le souhaitent, choisir la formule « Doctorat », et sont même encouragé.e.s à le faire si le calendrier des séances le permet, en particulier s'ils, elles maîtrisent déjà bien l'exercice du compte rendu. L'évaluation sera alors adaptée pour tenir compte de la différence d'avancement dans leur cheminement.

c) Évaluation :

Ce compte rendu oral sera pondéré à hauteur de **15%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : introduction : 25% ; développement : 40% ; conclusion : 20% ; précision et efficacité de la prestation orale (dont qualité de la langue française) : 15%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiants et étudiantes au Doctorat.

SEANCES « THEMATIQUES » - ANIMATION D'UNE DISCUSSION HISTORIOGRAPHIQUE COLLECTIVE – 10%

a) Objectifs :

L'objectif de cet exercice est d'apprendre à **organiser de manière intelligente et efficace une discussion collective impliquant l'ensemble du groupe-cours**. Il s'agira notamment, en s'appuyant sur le/les compte(s) rendu présenté(s) au cours de la séance, ainsi que sur l'ensemble des lectures proposées, d'organiser la **réflexion générale autour des enjeux historiographiques de la thématique abordée en séance**, tout en établissant, si cela semble pertinent, des ponts avec d'autres contextes historiques, et/ou d'autres disciplines.

b) Démarche :

Durant la séance « thématique », à la suite de la période de comptes rendus, la discussion sera prise en charge par un étudiant, une étudiante pour une durée minimale de **20 minutes.** L'animateur, l'animatrice devra d'abord dégager en quelques minutes les enjeux historiographiques de la thématique de la séance. Il, elle prendra ensuite en charge l'organisation de la parole collective, en (re)lançant la discussion par ses questions à l'intervenant, l'intervenante et au groupe. Les discussions seront réparties entre les participants et

participantes en même temps que le programme des comptes rendus, en début de session : chaque membre du groupe pourra faire part de ses souhaits en la matière, mais il ne sera **pas possible d'animer la discussion d'une séance où l'on présente soi-même un compte rendu.**

La démarche propre à l'animation d'une discussion scientifique sera présentée au début de la session, assortie d'activités destinées à permettre aux membres du groupe de se préparer au mieux à cet exercice, en tenant compte de leur niveau de compétence initial.

c) Évaluation :
L'animation d'une discussion de groupe sera pondérée à hauteur de **10%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : synthèse des enjeux historiographiques de la thématique de la séance : 40% ; lancement puis entretien de la discussion : 45% ; précision et efficacité de la prestation orale (dont qualité de la langue française) : 15%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiants, les étudiantes au Doctorat.

SEANCES « CONFERENCES » : COMPTE RENDU ECRIT D'UNE DES INTERVENTIONS DE SPECIALISTES INVITE.E.S – 15%

a) Objectifs :
Cet exercice vise à évaluer la capacité des étudiants, des étudiantes à **rendre compte d'une démarche de recherche spécialisée** et à la commenter à l'écrit.

b) Démarche :
En début de session, chaque membre du groupe choisira **une des deux interventions de spécialistes** prévues pour sujet de son exercice. Si cela s'avère nécessaire, la professeure se réserve le droit d'équilibrer la répartition des conférences entre les inscrits, les inscrites.
Le **compte rendu écrit de l'intervention** devra être réalisé dans les **2 semaines** après l'intervention choisie, et rendu via l'interface *Moodle* du cours. Ce compte rendu prendra la forme d'un texte de 3 à 4 pages (interligne, 1,5 pt.), suivant les règles de présentation du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique.* Il devra inclure les étapes suivantes :

- introduction, sous forme d'une présentation organisée de la conférence (intervenant/intervenante, objet d'étude, problématique, sources et méthodes) ;
- développement, proposant un résumé précis de la démonstration de l'intervenant, l'intervenante et de ses résultats ;
- conclusion, proposant un bilan critique de la contribution ainsi que sa place dans l'historiographie (de l'Antiquité et/ou générale), en s'appuyant notamment sur les lectures préparatoires proposées par le, la spécialiste invité.e.

Des consignes plus précises seront communiquées aux membres du groupe en début de session.

c) Évaluation :
Ce compte rendu écrit sera pondéré à hauteur de **15%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : introduction : 25% ; développement : 40% ; conclusion : 25% ; qualité de la langue française et de la présentation du travail : 10%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiants, les étudiantes au Doctorat.

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE – 40%

a) Objectifs :
Le bilan historiographique constitue une étape clé de toute démarche de recherche en histoire, qui invite à proposer un **état de l'art** (= un bilan des études existantes) sur un sujet donné, mais aussi, et surtout, à **situer une enquête au sein de la recherche** passée, présente et à venir sur ce sujet. De ce fait, il s'agit d'un des attendus importants de la Maîtrise, puis du Doctorat en histoire, que les étudiants et étudiantes doivent apprendre à maîtriser durant leur parcours. Il s'agira notamment pour eux, elles de comprendre, et de mettre en pratique, le fait que le bilan historiographique ne se limite pas à réunir puis résumer en les juxtaposant un ensemble de contributions sur une thématique commune, mais bien de **proposer, à partir d'une question de recherche initiale, une démonstration visant à identifier les lignes directrices d'un champ historiographique et à en peser les apports et les limites, de manière précise et argumentée, en prenant position au sein de ce champ**. Pour les accompagner dans cette démarche d'apprentissage, une part importante de l'évaluation de la session sera donc dévolue à la production d'un **bilan historiographique sur un sujet de leur choix, ayant trait à l'Antiquité au sens large**.

b) Démarche :
Chaque membre du groupe pourra choisir le sujet de son bilan historiographique (thématique et période de l'Antiquité, ou de l'étude / de la réception de l'Antiquité à une période ultérieure de l'histoire), avec pour seule condition que **ce sujet soit différent de son projet de Maîtrise ou de Doctorat**. Dans la mesure où le temps à consacrer à l'exercice, et le nombre de contributions à inclure, seront limités (cf. *infra*), on encouragera les participantes, les participantes à ne pas s'arrêter à des thématiques très larges et/ou très étudiées, pour laquelle la production bibliographique à prendre en compte risque d'être innombrable (ex. : la cité-État grecque, l'armée

romaine…), mais à resserrer le périmètre de leur enquête pour gagner en cohérence. La première étape du bilan historiographique visera d'ailleurs à identifier le sujet le plus adapté en ce sens, en bénéficiant pour cela des conseils de la professeure.

Plus précisément, l'exercice se déroulera en trois temps, répartis à différents moments de la session (cf. calendrier *infra*) :

- **Maîtrise** :
- identification du **sujet du bilan historiographique**, sous la forme d'un titre, d'un paragraphe problématisé justifiant le choix du sujet, et d'une bibliographie indicative de 3 à 5 titres ;
- **bibliographie commentée**, incluant au moins 5 contributions scientifiques (articles scientifiques, chapitres, monographies, pour un programme de lecture de 100 pages minimum), en français **et/ou** en anglais, allemand, italien, et proposant une question de recherche à laquelle le bilan historiographique visera à répondre ;
- **bilan historiographique final**, sous la forme d'une synthèse rédigée de 10 à 12 pages interligne 1,5 pt. (+ notes de bas de page), auxquelles s'ajoutent la page de titre, la table des matières, la bibliographie finale etc.

- **Doctorat** :
- identification du **sujet du bilan historiographique**, sous la forme d'un titre, d'un paragraphe problématisé justifiant le choix du sujet, et d'une bibliographie indicative de 5 à 8 titres ;
- **bibliographie commentée,** incluant au moins 8 contributions scientifiques (articles scientifiques, chapitres, monographies, pour un programme de lecture de 150 pages minimum), en français **et** en anglais, allemand ou italien et proposant une question de recherche à laquelle le bilan historiographique visera à répondre ;
- **bilan historiographique final**, sous la forme d'une synthèse rédigée de 12 à 15 pages interligne 1,5 pt. (+ notes de bas de page), auxquelles s'ajoutent la page de titre, la table des matières, la bibliographie finale etc.

Des consignes plus précises pour chacun de ces attendus seront communiquées en début de session.
Chaque étape du travail sera présentée selon les règles du *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique.* On attendra de la part des étudiants et étudiantes une **grande rigueur** dans le respect des **règles typographiques et surtout bibliographiques**, qui, à ce stade de leur parcours aux cycles supérieurs, doivent être parfaitement maîtrisées, ainsi que dans la qualité de leur écriture.

c) Évaluation :
Les trois étapes devront être rendues via l'espace *Moodle* du cours, en respectant le calendrier suivant :
- étape 1 (sujet) : **15/10/24** (23h59);
- étape 2 (bibliographie commenté) : **19/11/24** (23h59)
- étape 3 (bilan historiographique final) : **17/12/24** (23h59)

Les **étapes 1 et 2** feront l'objet d'une rétroaction rapide de la part de la professeure, pour permettre aux étudiants et étudiantes de progresser en vue de la remise suivante ; à la suite de l'étape 1, des **rendez-vous individuels** seront organisés pour permettre de faire le point de manière plus personnalisée sur la proposition de chaque membre du groupe. Un barème détaillé de chaque partie de l'exercice sera communiqué en début de session, avec les attendus du travail à réaliser. Ce barème, ainsi que le niveau d'exigence, varieront entre la Maîtrise et le Doctorat.

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION ACTIVE AU SEMINAIRE (TOUT AU LONG DE LA SESSION) – 20%

a) Objectifs :
La prise en compte de la participation active au séminaire vise à valoriser au maximum l'**implication, sous toutes ses formes**, des étudiants et étudiantes dans les travaux du groupe, tout au long de la session.

b) Démarche :
La valorisation de la participation active tiendra compte, par exemple, de la participation aux discussions collectives, de l'implication dans le programme du séminaire, de l'écoute attentive, de l'assiduité, des conseils de lectures, des retours sur la méthode etc. Son évaluation débutera à partir de la séance du **17/09** incluse.

c) Évaluation :
La participation active au séminaire sera évaluée à hauteur de **20%** de la note totale de l'étudiant, de l'étudiante. Le niveau d'exigence sera bien sûr plus élevé pour les étudiants et étudiantes au Doctorat.

Politique sur le plagiat et les infractions de nature académique :
Veuillez noter que ce cours appliquera de manière stricte **le Règlement n°18 de l'UQAM** (cf. section 8.1) : **toute infraction académique constatée ou soupçonnée dans les travaux et examens, incluant le recours à un système d'Intelligence Artificielle (*ChatGPT* et autres), fera l'objet d'un signalement auprès du Comité facultaire sur les infractions de nature académique**. Des ressources méthodologiques pour éviter le plagiat seront mises à disposition des participants et participantes sur l'espace-cours *Moodle*, et un temps d'information est prévu lors de la première séance du cours.

4 SOMMAIRE DES EVALUATIONS – PONDERATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Compte rendu oral d'un article scientifique (Maîtrise) / d'un programme de lecture (Doctorat)	**15%**	**Choix parmi les séances « thématiques »**
Animation d'une discussion historiographique	**10%**	**Choix parmi les séances « thématiques »**
Compte rendu écrit d'une intervention de spécialiste invité.e	**15%**	**Choix parmi les séances « conférences » - 2 semaines après l'intervention choisie**
Bilan historiographique – sujet au choix	**40%**	**15/10** (étape 1 : choix du sujet : 5%) **19/11** (étape 2 : bibliographie commentée : 10%) **17/12** (étape 3 : bilan définitif : 25%)
Participation active au séminaire	**20%**	**Tout au long de la session, à partir du 17/09**

Rappel : selon les règlements pédagogiques du département d'histoire, pour valider le cours, **l'ensemble des évaluations prévues doivent être réalisées** : en cas d'impossibilité justifiée par l'étudiant, l'étudiante, et avec l'accord de la professeure, des reprises ou travaux compensatoires pourront être mis en place (cf. aussi section 6.2). À défaut, **toute évaluation non réalisée entraîne un échec au cours**.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant/après la séance
1	03/09/24	**Séance introductive** : Tour de table ; présentation du séminaire ; exploration du programme et des lectures ; ressources utiles ; visite des locaux de recherche Discussion de groupe : *l'histoire ancienne est-elle une histoire comme les autres ?* **À noter** : discussion de l'entente d'évaluation	**Références préparatoires** : Plan de cours François Hartog, « Introduction. Histoire ancienne et histoire », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 37, n°5-6, 1982, p. 687-696. Charlotte Baratin, « Des Antiquaires aux Sciences de l'Antiquité : l'histoire ancienne sur le métier », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, vol. 7, 2011, mis en ligne le 3 mars 2011. Exploration autonome de l'espace *Moodle* du cours
2	10/09/24	**Compte rendu scientifique en histoire ancienne : résumé ou discussion critique ?** Explorer et discuter différentes plateformes et types de comptes rendus scientifiques ; réfléchir sur les formes et les objectifs de la démarche critique en histoire ; connaître plus en détails les attendus des travaux de la session ; découvrir des outils de recherche en Sciences de l'Antiquité **À noter** : mise au vote de l'entente d'évaluation	**Références préparatoires** : Fabrice Cahen, « Comment lire intelligemment une publication scientifique », Carnet Hypothèses *Devenir historien.ne*, mis en ligne le 10 janvier 2016. Émilien Ruiz et Clara Chevalier, « Comment (et pourquoi) écrire un compte rendu de lecture ? », Carnet Hypothèses *Devenir historien.ne*, mis en ligne le 29 septembre 2011. Sélection de comptes rendus en histoire de l'Antiquité Fiches d'attendus des exercices de compte rendu (écrit et oral), de discussion et de bilan historiographique
3	17/09/24	**Séance « thématique » 1** : **« Faire flèche de tout bois » ? Enjeux et écueils du croisement documentaire en histoire ancienne** **Programme de lecture** : Marie-Françoise Besnier, « Les Archéologues à la recherche d'un mythe : les découvertes des jardins suspendus de Babylone », dans Éric Perrin-Saminadayar (dir.), *Rêver l'archéologie au XIXe siècle : de la science à l'imaginaire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, coll. « Centre Jean-Palerne » n°23, p. 297-323. Jean-Pierre Guilhembet, « Normes romaines et résidences pompéiennes : remarques historiographiques », dans Lorenza Barnabei et Marie-Odile Charles-Laforge (dir.), *Contributi di archeologia vesuviana III. La norme à Pompéi. Ier s. avant - Ier s. après J.-C., colloque de Lyon 17/11/2004,* Rome, L'Erma di Bretschneider, coll. « Studi della Soprintendenza archeologica di Pompei » n°21, 2007, p. 93-107. Isabelle Régen, « Littérature funéraire égyptienne : archéologie du rituel et transmission iconotextuelle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses*, vol. 128, 2021, mis en ligne le 12 juillet 2021 ; *Id.*, « When a Book of the Dead Text does not match Archaeology: The Case of the Protective Magical Bricks (BD 151) », *British Museum Studies in Ancient Egypt and Sudan*, vol. 15, 2010, p. 267-278. **À noter** : finalisation de la répartition des comptes rendus écrits et oraux et des animations de discussion	**Références préparatoires** : Mathilde Carrive, Marie-Adeline Le Guennec et Lucia Rossi, « Introduction. Des fragments et des traces : un passé en lambeaux », Anne-Françoise Jaccottet, « Réflexion liminaire. Vous avez dit ''sources''? Pluridisciplinarité et documents antiques », dans Mathilde Carrive, Marie-Adeline Le Guennec et Lucia Rossi (dir.), *Aux sources de la Méditerranée antique. Les sciences de l'Antiquité entre renouvellements documentaires et questionnements méthodologiques*, Aix-en-Provence, PUP, coll. « Héritages méditerranéens », 2014, p. 7-12 et p. 13-24.

4	24/09/24	**Séance « thématique » 2. L'interdisciplinarité en sciences de l'Antiquité, jusqu'à quel point ? : l'exemple de l'histoire des sons anciens** **Programme de lecture** : Sybille Emerit, « Autour de l'ouïe, de la voix et des sons. Approche anthropologique des ''paysages sonores'' de l'Égypte ancienne », dans Sybille Emerit *et al.* (dir.), *Le paysage sonore de l'Antiquité. Méthodologie, historiographie et perspectives*, Le Caire, IFAO, coll. « RAPH » n°40, 2015, p. 115-154. Jean-Baptiste Guillaumin, « La musique grecque dans la latinité tardive : compilation et transmission d'un millénaire de théorie musicale », dans Arnaud Zucker (dir.), *Encyclopédire. Formes de l'ambition encyclopédique dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, « Collection d'études médiévales de Nice » n° 14, 2013, p. 303-322. Alexandre Pinto**,** « Un idiophone de l'Âge du Bronze en Égée : le sistre crétois. Premières approches expérimentales », *Pallas*, vol. 115, 2021, p. 27-46. Plage de travail encadré sur le sujet du bilan historiographique	**Références préparatoires** : Alexandre Vincent, « Paysage sonore et sciences sociales », dans Sybille Emerit *et al.* (dir.), *Le paysage sonore de l'Antiquité. Méthodologie, historiographie et perspectives*, Le Caire, IFAO, coll. « RAPH » n°40, 2015, p. 9-40.
5	01/10/24	**Séance « thématique » 3. Histoire ancienne et comparatisme : peut-on (doit-on) « comparer l'incomparable » (M. Détienne) ?** **Programme de lecture** : Marcel Détienne, « Construire des comparables », *Comparer l'incomparable*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La Librairie du XX^e^ siècle », 2000, p. 9-15, 41-58. Florence Dupont, avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig, « Pour un nouvel usage des cultures anciennes », *L'Antiquité, territoire des écarts. Entretiens avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig*, Paris, Albin Michel, coll. « Itinéraires du savoir », 2013, p. 111-155. Jean-Claude L'Herbette et Isabelle L'Herbette-Jaillard, « Prédynastique et Arts Premiers. Multiples aspects d'une comparaison », *Archéo-Nil. Revue de la société pour l'étude des cultures prépharaoniques de la vallée du Nil*, vol. 22, 2012, p. 8-22.	**Références préparatoires** : Élise Julien, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », *Hypothèses 2004*, vol. 8, n°1, 2005, p. 191-201. Nicole Loraux, « Éloge de l'anachronisme en histoire », *Le Genre humain*, vol. 27, n°1, 1993, p. 23-39.
6	08/10/24	**Séance « thématique » 4. Concepts anciens, concepts modernes (1). La vie collective dans les cités grecques et romaines, « le » politique vs. « la » politique ?** **Programme de lecture** : Claude Nicolet, « *Popularitas*. Les langages parallèles », dans *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine,* Paris, Gallimard, coll. « Tel » n°140, 19792 [1988], p. 456-505. Cristina Rosillo-Lopez, « Popular Public Opinion in a Nutshell : Nicknames and non-Elite Political Culture in the Late Republic », dans Lucy Grig (dir.), *Popular Culture in the Ancient World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 91-106. Évelyne Scheid-Tissinier, « Les dèmes, lieux de citoyenneté, lieux de conflits », dans Vincent Azoulay et Paulin Ismard (dir.), *Clisthène et Lycurgue d'Athènes. Autour du politique dans la cité classique*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 2011, p. 275-291.	**Références préparatoires** : Vincent Azoulay, « Repolitiser la cité grecque, trente ans après », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 69, n°3, 2014, p. 689-719. Pascal Montlahuc, « L'histoire romaine et le politique : complément d'enquête », *Anabases. Traditions et Réceptions de l'Antiquité*, vol. 32, 2020, p. 11-29.

7	15/10/24	Travail en autonomie sur le sujet du bilan historiographique	**À noter** : remise du sujet du bilan historiographique (23h59)
8	22/10/24	**Semaine de lecture**	
9	29/10/24	**Séance « conférence » 1** Intervention de Violaine Sebillote Cuchet, U. Paris 1 – Anhima : « La notion d'amazonisme (*Amazonismus*) ou l'histoire d'un trompe-l'œil »	**Références préparatoires** : Étienne Barilier, « Préface », dans Johann Jakob Bachhofen, *Le Droit maternel : recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, trad. de l'allemand par Étienne Barilier, Lausanne, L'Âge d'or, 1996, p. VII-LI. Philippe Matthey, « Étudier les mythes en contexte francophone. À propos de quatre ouvrages récents », *Kernos. Revue internationale et pluridisciplinaire de religion grecque antique*, vol. 29, 2016, p. 391-403. Corinne Bonnet et Giuseppina Marano, « Nommer les dieux en Syrie : enjeux et perspectives d'une approche régionale », *Mythos. Rivista di storia delle religioni*, vol. 16, 2022. Adeline Grand-Clément, Sandra Boehringer, Sandra Péré-Noguès, Violaine Sebillotte Cuchet, « La base de données *Eurykleia*. Un outil au service d'une histoire mixte de l'Antiquité », dans *Des femmes qui comptent. Genre et participation sociale en Grèce et à Rome,* Paris-Athènes, EHESS-Daedalus, coll. « *Mètis*. Anthropologie des mondes grecs anciens » N.S. 18, 2020, p. 19-37.
9 bis	28/10-01/11/24 (plusieurs créneaux au choix)	**Sur *Zoom*** Rencontres individuelles avec les membres du groupe autour de leur projet de bilan historiographique	
10	05/11/24	Séance « thématique » 5. Concepts anciens, concepts modernes (2). Interroger la notion d'empire pour les contextes antiques. Programme de lecture : Arthur Eckstein, « What is an Empire and how do you know when you have one? Rome and the Greeks States after 188 B.C. », *Antichthon*, vol. 47, 2013, p. 173-190. Paul Garelli, « Les empires mésopotamiens », dans Maurice Duverger (dir.), *Le concept d'empire*, Paris, PUF, 1980, p. 25-43. Christophe Pébarthe, « L'empire athénien est-il toujours un empire comme les autres ? », *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément 5, 2011, p. 57-88. Walter Scheidel, « From the ''Great Convergence'' to the ''First Great Divergence''. Roman and Qin-Han State Formation and Its Aftermath », dans Walter Scheidel (dir.), *Rome and China : Comparative Perspectives on Ancient World Empires*, Oxford-New York, Oxford University Press, coll. « Oxford Studies in Early Empires », 2009, p. 11-23.	**Références préparatoires** : Christophe Badel, « Les modèles impériaux dans l'Antiquité », *Dialogues d'histoire ancienne*, Supplément 5, 2011, p. 9-25. Frédéric Hurlet, « Introduction », dans Frédéric Hurlet (dir.), *Les Empires. Antiquité et Moyen Âge. Analyse comparée,* Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008, p. 9-13.

11	12/11/24	Travail en autonomie sur la bibliographie commentée	
12	19/11/24	**Séance « thématique » 6. Nouveaux paradigmes et paradigmes renouvelés en sciences de l'Antiquité (1). Dominations, contacts et transferts culturels** **Programme de lecture** : Corinne Bonnet, « Entre global et local : l'empire d'Alexandre et ses dynamiques ''religieuses'' en Phénicie », *Diogène*, vol. 256, n°4, 2016, p. 13-27. Florence Dupont, « Rome ou l'altérité incluse », *Rue Descartes*, vol. 37, n°3, 2002, p. 41-54. Christelle Fischer-Bovet, « Toward a Translocal Elite Culture in the Ptolemaic Empire », dans Myles Lavan, Richard E. Payne et John Weisweiler (dir.), *Cosmopolitanism and Empire. Universal Rulers, Local Elites, and Cultural Integration in the Ancient Near East and Mediterranean*, New York, Oxford University Press, coll. « Oxford Studies in Early Empires », 2016, p. 103-128. Jane Webster, « Creolizing the Roman Provinces », *American Journal of Archaeology*, vol. 105, n°2, 2001, p. 209-225. **À noter** : évaluation des enseignements par les membres du groupe	**Références préparatoires** : Anca Dan *et al.*, « Les concepts en sciences de l'Antiquité : mode d'emploi. Chronique 2014 – Les transferts culturels », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 40, n°1, 2014, p. 239-275. **À noter** : remise de la bibliographie commentée (23h59)
13	26/11/24	**Séance « thématique » 7. Nouveaux paradigmes et paradigmes renouvelés en sciences de l'Antiquité (2). Subalternes et subalternités** **Programme de lecture** : Delphine Driaux, « Toward a Study of the Poor and Poverty in Ancient Egypt : Preliminary Thoughts », *Cambridge Archaeological Journal,* vol. 30, n°1, 2020, p. 1-19. Romain Guicharrousse, « La construction des dénominations par les pratiques », dans *Athènes en partage. Les étrangers au sein de la cité (V^e^-III^e^ siècles avant notre ère)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale » n°190, 2022, p. 77-90. Sandra Rae Joshel et Lauren Hackworth Petersen, « Slaves in the City Streets », dans *The Material Life of Roman Slaves*, New York, Cambridge University Press, 2014, p. 87-117. Renata Senna Garrafoni, « Subaltern Masculinities : Pompeian Graffiti and Excluded Memories in the Early Principate », dans Julio Cesar Magalhães de Oliveira et Cyril Courrier (dir.), *Ancient History from Below. Subaltern Experiences and Actions in Context*, Abingdon, Roxon, Routledge, coll. « Routledge Monographs in Classical Studies », 2022, p. 175-191.	**Références préparatoires** : Sandra Rae Joshel, « Listening to Silence : Problems in the Epistemology of Muted Groups », dans *Work, Identity, and Legal Status at Rome: A Study of the Occupational Inscriptions*, Norman, Londres, University of Oklahoma Press, coll. « Oklahoma Series in Classical Culture » n°11, 1992, p. 3-23. Julio Cesar Magalhães de Oliveira et Cyril Courrier, « Ancient History from Below. An Introduction », dans Julio Cesar Magalhães de Oliveira et Cyril Courrier (dir.), *Ancient History from Below. Subaltern Experiences and Actions in Context*, Abingdon, Roxon, Routledge, coll. « Routledge Monographs in Classical Studies », 2022, p. 1-31.

14	03/12/24	**Séance « conférence » 2** Attention, horaire différent : 10h-12h30, sur *Zoom*. Intervention de Louis Autin, Sorbonne-Université – Rome et ses renaissances : « Renouveler l'histoire politique du Haut Empire : les rumeurs au prisme de la sociologie historique et de l'histoire par le bas »	**Références préparatoires** : Philippe Aldrin, « Penser la rumeur. Une question discutée des sciences sociales », Genèses, n°50, 2003, p. 126-141. Ray Laurence, « Rumour and Communication in Roman Politics », *Greece and Rome*, vol. 41, n°1, 1994, p. 62-74. Cyril Courrier, « The Roman Plebs and Rumour: Social Interactions and Political Communication in the Early Principate », dans Cristina Rosillo-López (ed.), *Political Communication in the Roman World*, Leyde, Brill, 2017, p. 139-164. Cristina Rosillo-López, « Rumours, Gossip and Conversations in Roman Political Life », dans *Public Opinion and Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, p. 75-97.
15	10/12/24	**Séance « thématique » 8. Mobilisations et instrumentalisations de l'Antiquité à l'époque contemporaine : construction des identités nationales, nationalismes, colonialismes (XIX^e^ – premier XX^e^ siècle)** **Programme de lecture** : Chloé Rosner, « Fabriquer et préserver le patrimoine juif de Palestine », dans *Creuser la terre-patrie. Une histoire de l'archéologie en Palestine-Israël*, Paris, CNRS Éditions, 2023, p. 61-86. Donald M. Reid, « Egyptology under Ismail. Mariette, al-Tahtawi, and Brugsch, 1850-1882 », *Whose Pharaohs ? Archaeology, Museums and Egyptian National Identity from Napoleon to World War I*, Berkeley, University of California Press, 2002, p. 93-136. Alain Schnapp, « Teutoburger Wald et Alésia. Deux figures de l'identité historique », dans Michel Reddé et Siegmar von Schnurbein (dir.), *Alésia et la bataille du Teutoburg : un parallèle critique des sources*, Ostfildern, Thorbecke, coll. « Beihefte der Francia » n°66, 2008, p. 11-26. **Table ronde conclusive**	**Références préparatoires** : Didier Viviers, « La genèse d'une discipline : archéologie et identités », *Usages et enjeux des patrimoines archéologiques. Entre science et politique*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, coll. « L'Académie en poche », 2018, p. 19-51. **À noter** : remise du bilan historiographique (**17/12**, 23h59)

6 MODALITES DU COURS

6.1 MODALITES DE PARTICIPATION AU COURS

Sauf évolution des consignes sanitaires, ce cours sera dispensé **en présentiel**. La disponibilité des participants, participantes pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les mardis de 18h à 21h) est requise, sauf lorsqu'une partie ou totalité des travaux seront à réaliser de manière asynchrone. En cas de contraintes, ponctuelles ou régulières, nous pourrons réfléchir à des aménagements pour leur permettre de s'investir pleinement dans la vie du séminaire. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITES DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE A UNE EVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à une évaluation prévue en classe. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs. **L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est jugée valable par la professeure, ainsi que, au-delà de cinq jours d'absence, sur présentation d'un justificatif : dans la mesure du possible, veuillez aviser rapidement, et à l'avance en cas d'absence prévue, l'enseignante (ainsi que, le cas échéant, le/la responsable d'atelier), par courriel. Pour les absences médicales inférieures à 5 jours, un délai de 7 jours est accordé pour aviser la professeure d'une absence, et obtenir une reprise d'évaluation.**

6.3 MODALITES DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Pour ce séminaire, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**.

6.4 MODALITES DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux seront rendus via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*.

6.5 MODALITES D'EVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITES D'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 8040-30, est fixée à la **12e séance de la session A-2024 (soit le 19/11/24).** Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MEDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Veuillez vous référer au guide de présentation de la bibliographie : *Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique*

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La liste des lectures à faire avant chaque séance, ainsi que les programmes des lectures thématiques sur lesquels s'appuieront les interventions seront communiqués aux membres du groupe d'ici le début de la session, et disponibles via l'espace *Moodle* du cours (numérisation ou lien vers une ressource en ligne).

7.2 DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (*Open Access* ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter https://bibliotheques.uqam.ca/info-trimestre/ pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'automne 2024.

D'ici le début de la session, les étudiants et étudiantes pourront utilement consulter une introduction générale à l'enquête historique, ses méthodes et ses approches. Par exemple :

BÉRARD, Reine-Marie, Bénédicte Girault et Catherine Rideau-Kikuchi (dir.), *Initiation aux études historiques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p. [consultable et téléchargeable gratuitement en ligne via la plateforme Numérique Premium].
PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, coll. « Points », n° 225, 330p.

Il serait pertinent de préparer le programme de la session par la lecture d'un ou plusieurs essais dans lesquels des spécialistes de l'Antiquité réfléchissent à la conception de l'histoire, de ses méthodes et de ses pratiques pour leur champ ou pour des historiens précis. Par exemple :

COURNARIE, Paul et Pascal Montlahuc (dir.), *Comment Paul Veyne écrit l'histoire. Un roman vrai*, Paris, PUF, 2023.
FINLEY, Moses I., *Sur l'histoire ancienne. La matière, la forme et la méthode*, trad. de l'anglais par Jeannie Carlier, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1987, 213p.
HARTOG, François *et al.* (dir.), *Pierre Vidal-Naquet, un historien dans la cité*, Paris, La Découverte, 2007, coll. « Textes à l'appui », 227p.
HARTOG, François, *Croire en l'histoire*, Paris, Flammarion, 2016, 306p.
MARROU, Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975, 6e éd., coll. « Points. Histoire » n° 21, 318p.
LE GOFF, Jacques et Jean-Pierre Vernant, avec Emmanuel Laurentin, *Dialogue sur l'histoire : entretiens avec Emmanuel Laurentin*, Montrouge, Bayard, France Culture, 2014, 88p.
VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Augmenté de : Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil, 1978, coll.« Points. Histoire », n° 40, 242p.
VIDAL-NAQUET, Pierre avec Dominique Bourel et Hélène Monsacré, *L'histoire est mon combat*, Paris, Albin Michel, 2006, 219p.

D'autre part, les participants, les participantes sont invité.e.s à consulter régulièrement en cours de session un ou plusieurs manuels/dictionnaires d'historiographie générale, qui leur seront particulièrement utiles pour mettre en perspective les travaux historiques des Antiquisants que nous aborderons lors de nos rencontres :

OFFENSTADT, Nicolas, *L'historiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? : histoire-géographie » n° 3933, 2011, 127p.
DELACROIX Christian *et al.* (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » n°179-180, 2010, 2 vol.
POIRRIER Philippe, *Introduction à l'historiographie. Cours-Documents-Entraînement*, Paris, Belin, coll. « Atouts histoire », 2009, 191p.
SALES Véronique (dir.), *Les Historiens*, Paris, Armand Colin, 2003, 349 p.

Sur l'espace *Moodle* du cours, qui sera disponible fin août, les membres du groupe trouveront des orientations bibliographiques en histoire de l'Antiquité proche-orientale et méditerranéenne, afin de leur permettre de rafraîchir ou de compléter leurs connaissances des périodes et espaces de l'Antiquité abordés durant le séminaire.

8 REFERENCES

8.1 REGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADEMIQUE - PLAGIAT



« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »
(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;

le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;

- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du *Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique*.

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site **r18.uqam.ca** pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil **Infosphère** et les **formations offertes par le Service des bibliothèques**.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : https://bire.uqam.ca/
et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au BIRÉ le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : https://bire.uqam.ca/

8.3 REGLEMENTS PEDAGOGIQUES DU DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

8.4 POLITIQUES UNIVERSITAIRES

Politique n°12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes

L'UQAM a adopté, en mai 2024, la **Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes**. Par cette politique, l'université reconnaît les enjeux spécifiques d'articulation études-famille-travail que vivent les personnes étudiantes parentes ou proches aidantes dans leur cheminement académique et leur vie universitaire.

Afin de développer un milieu d'études favorable au bien-être et à la réussite de ces personnes, certaines mesures s'appliquent plus spécifiquement aux cours, notamment :

• La reconnaissance que l'allaitement dans un espace public est un geste naturel et un droit inaliénable et non un geste d'exhibition;

• La reconnaissance que la présence d'enfants en classe peut être admise à titre exceptionnel et que ceci peut constituer un aménagement académique pertinent parmi d'autres, dans la mesure où les règles de sécurité le permettent et que la personne enseignante juge que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités académiques pour le groupe-cours;

• La possibilité *(et non l'obligation)*, dans le respect des objectifs de formation et des particularités des activités d'enseignement, de proposer des aménagements académiques aux personnes concernées lorsque des problèmes en lien avec l'articulation études-famille- travail surgissent.

Lors de circonstances exceptionnelles (fermeture de garderie ou d'école, etc.) ou naturelles (allaitement, maladies mineures), les bébés et les enfants sont acceptés dans la salle de classe durant le cours en respectant les termes suivants :

• Convenir avec la personne enseignante de la place la plus appropriée dans la salle de classe. Par exemple, près de la porte pour permettre à la personne étudiante parente de sortir plus aisément au besoin ou encore, à l'arrière pour plus de discrétion et d'intimité.

• S'assurer que les besoins de l'enfant perturbent au minimum le déroulement du cours.

De plus, les obligations liées à la parentalité et à la proche aidance peuvent entrer en conflit avec les horaires, les modalités d'enseignement et certains types d'évaluations. Les personnes concernées sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers à la personne enseignante.

Afin de créer un milieu bienveillant et respectueux de toutes les formes de diversité, y compris pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes aux études, la compréhension, la collaboration et l'engagement de toutes les personnes inscrites à ce cours sont demandés pour qu'il en soit ainsi.

Plusieurs ressources sont offertes à l'UQAM pour les personnes étudiantes parentes et proches aidantes, notamment :

• Deux locaux d'allaitement (J-M775 et PK-M320) avec tables à langer, fauteuils, réfrigérateurs et matériel pour les bébés

• Des tables à langer aux locaux suivants : A-M670, A-M675, N-R030, N-R040, DS-1004, DS-1007, R-M605, R-M625, PK-M320 et J-M775

• Une halte-garderie et des centres de la petite enfance (CPE) : https://services.uqam.ca/services-offerts/garderies/

• Des bourses d'études (voir le Répertoire institutionnel des bourses d'études et le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants)

• Pour la liste complète, il est possible de consulter le site Internet du Comité de soutien aux parents étudiants : https://cspeuqam.com/services/

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca
Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

POLITIQUE Nº 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

a) d'enseignement et de discussion;
b) de recherche, de création et de publication;
c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion;
d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Liberté académique universitaire sur le site enseigner.uqam.ca.

8.5 COMPETENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.